

## Résumé de l'Évaluation et Plan d'Action pour l'Amélioration Continue (2025)

Ce document présente un résumé de l'évaluation des protocoles de Graymont et les plans d'action proposés pour atteindre les niveaux de rendement supérieurs. L'objectif est d'assurer une amélioration continue dans divers domaines clé, allant de la santé et sécurité à la gestion de la biodiversité et aux relations avec les communautés.

Ce résumé met en lumière les actions clé à entreprendre pour que Graymont atteigne les niveaux de rendement supérieurs dans les différents protocoles évalués, contribuant ainsi à une performance globale améliorée et à une gestion plus responsable.

Les protocoles Milieux de travail équitables, diversifiés et inclusifs et Santé, sécurité et respect en milieu de travail, ne font pas l'objet d'un résumé et d'un plan d'action dans le présent document, afin que l'évaluation de ces protocoles puisse demeurer confidentiels pour la période impartie.

### **1. Santé et Sécurité (v2023)**

Engagement et obligation de rendre des comptes (Niveau A) : Ce protocole est déjà au niveau A.

Élaboration et mise en œuvre d'un plan (Niveau A) : Ce protocole est déjà au niveau A.

Sécurité psychologique et comportements respectueux (Niveau A) : Ce protocole est déjà au niveau A.

Formation, comportement et culture (Niveau B vers A) : L'accès au niveau A nécessitera la participation de la direction des ressources humaines afin d'instaurer un programme d'observation et d'engagement pour la sécurité psychologique et le respect qui soutient et renforce la formation.

Surveillance et déclaration (Niveau B vers A) : L'accès au niveau A nécessitera la participation de la direction des ressources humaines afin que les données soient recueillies sur le nombre et les types de problèmes signalés en matière de sécurité

psychologique et de comportement respectueux, et que ces données fassent l'objet d'un suivi et d'une analyse en continu.

Rendement (Niveau B vers A) : L'accès au niveau A nécessitera la définition d'objectifs de rendement spécifiques pour les entrepreneurs et la communication régulière de leurs résultats par l'inclusion des résultats à la présentation d'accueil aux entrepreneurs ou la diffusion des résultats sur les écrans du réseau privé destiné aux employées des usines.

## **2. Planification de la Gestion de Crises et des Communications (v2018)**

Préparation en matière de gestion de crises et des communications (Oui) : Ce protocole est déjà à oui.

Examen (Oui) : Ce protocole est déjà à oui.

Formation (Non vers Oui) : Bien qu'une formation sur la gestion de crises ait été suivie par le personnel visé, des séances de formation annuelles (exercices de simulation) sur la gestion de crises doivent être organisées (en salle pour le corporatif et les établissements, et une simulation complète aux trois ans pour les établissements). Ces éléments doivent être intégrés au plan de gestion de crise et des communications.

## **3. Gestion de la Conservation de la Biodiversité (v2020)**

Engagement, reddition de comptes et communications de l'entreprise en matière de conservation de la biodiversité (Niveau C vers B puis A) : La haute direction doit établir et démontrer un engagement conforme au cadre stratégique de l'AMC, le communiquer aux parties prenantes, et allouer des ressources pour sa mise en œuvre (niveau B). Pour atteindre le niveau A, les rôles, responsabilités et obligations redditionnelles doivent être clairement définis.

Planification et mise en œuvre de la conservation de la biodiversité à l'échelle de l'établissement (Niveau B vers A) : Le plan de gestion doit inclure une évaluation des impacts et risques pour la biodiversité, des objectifs spécifiques, des plans

d'action, l'assignation de responsabilités, un suivi régulier et des rapports à la haute direction. Une consultation des principales communautés d'intérêts sur la gestion de la biodiversité est également nécessaire.

Production de rapports sur la conservation de la biodiversité (Niveau C vers B puis A) : Des rapports réguliers sur la conservation de la biodiversité doivent être transmis à la haute direction de l'établissement (niveau B). Pour atteindre le niveau A, des rapports internes soutenant la prise de décision par les directions des établissements et des rapports publics fréquents sur le rendement sont requis.

#### **4. Relations avec les Autochtones et les Collectivités (v2020)**

Identification des communautés d'intérêts (CI) (Niveau A) : Ce protocole est déjà au niveau A.

Processus d'échange et de dialogue efficaces avec les communautés d'intérêts (Niveau B vers A) : La haute direction revoit, avec les communautés d'intérêts concernées, les résultats du processus d'échange et dialogue à une fréquence régulière et prédéfinie.

Processus d'échange et de dialogue efficaces avec les communautés autochtones (Niveau C vers B puis A) : Déterminer si des communautés autochtones sont identifiées (niveau B). Dans l'affirmative, démontrer l'application et le respect de l'engagement de l'usine envers les communautés autochtones sont identifiés.

Gestion des répercussions et des avantages pour les communautés (Niveau A) : Ce protocole est déjà au niveau A.

Système de rétroaction (Niveau A) : Ce protocole est déjà au niveau A.

#### **5. Intendance de l'Eau (v2018)**

Gouvernance de l'eau (Niveau B vers A) : Les engagements de Graymont en matière d'intendance de l'eau doivent respecter le cadre stratégique de l'AMC, être communiqués aux parties prenantes, et les rôles, responsabilités et obligations de rendre des comptes doivent être définis.

Gestion de l'eau destinée aux opérations (Niveau A) : Ce protocole est déjà au niveau A.

Planification des bassins-versants (Niveau A) : Ce protocole est déjà au niveau A.

Rendement et production de rapports liés à l'eau (Niveau A) : Ce protocole est déjà au niveau A.

## **6. Changements Climatiques (v2021)**

Gestion des changements climatiques en entreprise (au niveau corporatif) (Niveau A) : Ce protocole est déjà au niveau A.

Gestion des changements climatiques dans les installations (au niveau de la direction de l'usine) (Niveau B vers A) : L'atteinte du niveau A requiert des ajouts au système de gestion de l'énergie et des émissions de GES (définition claire des rôles, formation des opérateurs), l'établissement d'un processus de gestion des impacts climatiques physiques et de l'adaptation, et la mise en place de processus de sensibilisation, d'évaluation de l'importance relative et d'engagement avec les communautés d'intérêts.

Objectifs de performance des installations et production de rapports (Niveau B vers A) : Les informations relatives à l'évaluation des impacts physiques potentiels du climat et aux plans de gestion des risques doivent être rendues publiques et mises à jour au niveau de l'établissement.

## **7. Prévention du Travail des Enfants et du Travail Forcé (v2019)**

Prévention du travail forcé (Oui) : Ce protocole est déjà au niveau requis.

Prévention du travail des enfants (Oui) : Ce protocole est déjà au niveau requis.